

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° D/2008/ 021 /PRG/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU LA Loi Fondamentale ;

DECRETE,

ARTICLE 1^{er} : Docteur Ahmed Tidiane SOUARE, Inspecteur des Services Financiers et Comptables, est nommé Premier Ministre, Chef du Gouvernement en remplacement de Monsieur Lansana KOUYATE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 MAI 2008



GENERAL LANSANA CONTE